



# UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES

2 février 2011

**SECTION**

**R69**

**DIRCOFI RHONE ALPES BOURGOGNE**

## Compte rendu du C.T.P.S. du 24 Janvier 2011

Sept représentants de l'Union SNUI SUD TRESOR participaient à cette réunion et un représentant du SNADGI-CGT. A noter que notre section SNUI avait boycotté la première convocation de ce CTPS afin de marquer son opposition à la politique de suppression d'emplois à la DGFIP.

En préambule, l'Union SNUI SUD TRESOR. a lu et remis à la Direction la déclaration liminaire suivante :

*Madame la Présidente,*

*L'annonce des suppressions d'emplois pour 2011 qui frappent à nouveau lourdement la DGFIP est fortement contestée par les agents et constituent une amputation de grande ampleur des effectifs avec un réel impact sur la charge de travail et les conditions de vie des agents au travail.*

*La DGFIP a prévu la suppression 2667 emplois pour 2011.*

*Depuis 2002, il y a eu plus de 20 000 suppressions d'emplois à la DGFIP.*

*A ces suppressions, il convient d'ajouter les déficits d'affectations issus des mouvements nationaux.*

*Les agents ne sont plus les seuls à dénoncer les suppressions d'emplois et le repli de l'action publique.*

*Selon les termes mêmes d'un rapport de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale du 14/10/2010 " La suppression annuelle, systématique, de 2500 emplois commence à poser problème [...] la DGFIP doit se préoccuper des conditions de travail et du climat interne pour éviter de créer un syndrome France Télécom "*

*Depuis des années les agents de la DGFIP peinent sous le poids des réformes et des restructurations régressives, des aménagements immobiliers inconséquents, du manque de moyens humains pour accomplir leurs missions dans des conditions normales.*

*Comment porter crédit aux déclarations de la Direction générale qui communique sur la réduction des indicateurs qui ne seraient plus placés au centre du pilotage des missions, alors que dans les faits, les chefs de service n'ont aucune marge de manœuvre et se retrouvent chargés d'obtenir les mêmes résultats avec les mêmes méthodes et sans les moyens.*

*L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires affirme que la prise en compte des conditions de vie au travail est une nécessité urgente, qui doit être traitée en priorité.*

*Le dernier rapport de la médecine de prévention établi en 2010 consacre une large part aux risques psychosociaux.*

*Les médecins de la prévention constatent une multiplication des situations de stress, de mal être, de souffrance au travail, et la DIRCOFI RAB n'est pas épargnée.*

*A la DGFIP, le dialogue social est au point mort, qu'il s'agisse d'organisation du travail, de pilotage et d'indicateurs, de la formation professionnelle, du document unique, de la prévention des risques psychosociaux, rien n'est fait si ce n'est des déclarations d'intention.*

*Les représentants des personnels de l'Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES RHONE ALPES BOURGOGNE dénoncent cette situation de fait et la dégradation constante des conditions de vie au travail ainsi que l'absence de reconnaissance pécuniaire pour les agents dits de « base » de catégorie A, B, et C comme cela a été fait pour les employés supérieurs dans le cadre de la fusion.*

Mme MARCHAND a répondu qu'elle était consciente des difficultés rencontrées dans l'exercice de la mission de contrôle fiscal, elle a précisé qu'elle était à l'écoute des problèmes rencontrés par les agents et qu'elle tenterait d'y apporter des solutions.

Nous avons indiqué qu'en 2010, nous avons été interpellés par la situation de plusieurs collègues de la DIRCOFI RAB qui se trouvaient en situation de souffrance au travail (cf. article de notre journal de début d'année).

De plus, nous avons rappelé qu'au-delà de ces situations individuelles difficiles, les problèmes de stress n'étaient pas nouveaux à la DIRCOFI RAB, puisqu'il s'agit d'un des deux points essentiels qui ressortaient dans les conclusions du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) avec les risques routiers. En complément, nous avons demandé ce qu'il en était de ce DUERP dans notre DIRCOFI.

Mme MARCHAND nous a indiqué qu'une relance du processus du DUERP, lié avec celui de la DRFIP du Rhône, sera mise en œuvre et que les Organisations Syndicales y seront associées.

## Points à l'ordre du jour

### 1) Situation des emplois

Même si les emplois (A) du contrôle fiscal sont « sanctuarisés » (pour le moment) et ne sont pas affectés par les suppressions d'emplois de la DGFIP au titre de 2011, notre Direction a été appelée à contribuer à « l'effort de diminution des effectifs » lequel correspond à une volonté gouvernementale.

Ainsi, la DIRCOFI RAB subit une suppression de poste qui concerne un emploi d'AST (Agent des Services Techniques) qui figurait au tableau des emplois (TSM) de la Direction, mais non pourvu depuis des années...

D'autre part, dans le cadre du plan de requalification, la DIRCOFI RAB bénéficie de la transformation d'un poste de B en A : poste du délégué à la formation professionnelle, actuellement occupé par un contrôleur.

Mme MARCHAND a précisé que cela illustre sa volonté de marquer l'importance de la formation professionnelle ; un comité annuel sur la formation professionnelle devrait se tenir prochainement

Les organisations syndicales ont voté **CONTRE**.

L'Union SNUI SUD TRESOR a indiqué que son vote s'inscrivait au-delà de la situation de la DIRCOFI RAB et marquait son opposition à la politique systématique de suppression d'emplois à la DGFIP.

En matière d'emplois d'autres sujets ont été évoqués :

- La Direction a indiqué qu'un poste d'IDEP Expert « recherche contre la fraude » en résidence à Lyon, existait depuis 2010 au sein de la DIRCOFI RAB mais n'était pas pourvu, faute de candidature.
- Nous avons appelé l'attention de la Direction sur les difficultés liées au départ d'IP, chef de brigade, en cours d'année : au 01/01/2011 à St Etienne et au 01/04/2011 à Grenoble.
- Actuellement un poste de Directeur Divisionnaire et un poste d'Inspecteur Départemental sont vacants ; ils devraient être pourvus au prochain mouvement.

### 2) La Garantie Fiscale

Suite à une réunion à la Direction Générale (bureau CF), Mme MARCHAND nous a informé que ce qui ressort du bilan de cette expérimentation, c'est qu'elle n'est pas concluante à ce jour (cf. notre journal de début d'année dans lequel nous vous avons présenté cette synthèse du bilan de l'expérimentation).

Pour la suite, la DG, se donne le temps de la réflexion.

Néanmoins, l'expérimentation de la «garantie fiscale» se poursuit dans les mêmes conditions (une vingtaine de brigades concernées ; pour la DIRCOFI RAB : 1<sup>ère</sup> BRV à Bourg en Bresse) jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons souligné que le bilan critique de la « garantie fiscale », établi par la DG elle-même, se rapprochait d'arguments que nous avons développés.

Nous avons réitéré notre position en indiquant que nous souhaitons l'abandon de cette expérimentation qui n'apporte pas grand chose aux entreprises en terme de sécurité juridique (dans la mesure où le rescrit en cours de contrôle existe déjà) et fait perdre du temps dans le cadre du contrôle.

### 3) Ponts naturels

La Direction nous a communiqué les dates suivantes :

- vendredi 03 juin 2011
- vendredi 15 juillet 2011
- lundi 31 octobre 2011

#### **4) Le portefeuille des brigades lyonnaises**

Mme MARCHAND nous a informé d'une nouvelle organisation des brigades lyonnaises en deux pôles de 4 brigades (Part Dieu et rue de l'Épée) depuis le 01/01/2011 ; la 15<sup>e</sup> brigade gardant sa spécificité de contrôle des revenus. La 9<sup>ème</sup> brigade perd sa spécificité (immobilière) de même que la 17<sup>e</sup> (affaires complexes sur l'interrégion).

La modification du portefeuille des brigades lyonnaises a été faite à l'issue d'un groupe de travail (directeur divisionnaire (Philippe CARRON) et chefs des brigades lyonnaises).

Globalement, il s'agit d'une répartition en deux zones (Est/Ouest) des pôles ICE du grand Lyon.

L'Union SNUI SUD TRESOR a dénoncé :

- le fait que ni les agents concernés, ni les organisations syndicales n'aient été associés ni même informés de la teneur de ce projet avant sa mise en œuvre,
- qu'au vu de ce nouveau découpage, un déséquilibre de fait, reconnu par les agents des deux sites, se trouvait créé entre les deux pôles au détriment de Part Dieu.

Les organisations syndicales ont déploré l'absence de dialogue social.

En effet, les OS ont simplement été informées, en octobre 2010, de l'existence d'un groupe de travail et le 05/01/2011 de la mise en place au 01/01/2011 d'une nouvelle « *répartition équilibrée de la programmation entre les brigades lyonnaises* » sans aucune autre information ni document ; ce réaménagement devant faire l'objet d'une simple « *communication* » dans le cadre du CTPS.

De fait, c'est par les collègues que nous avons appris début janvier le détail (répartition des pôles ICE) de ce redécoupage.

Dans le cadre du CTPS, aucune information précise, ni document ne nous ont été fournis.

Nous avons rappelé que lors de la dernière réorganisation (2004/2005 : modification du portefeuille des brigades de Lyon suite à la suppression de la 13<sup>e</sup> brigade et à la création de la spécificité immobilière de la 9<sup>ème</sup> brigade), les organisations syndicales avaient participé à quatre réunions de travail préalables et avaient eu accès aux informations (analyse du tissu fiscal).

A ce jour, malgré notre demande, aucun document concernant ce redécoupage n'a été remis aux organisations syndicales.

Au delà de l'absence du dialogue social, il est regrettable de se priver, pour un tel réaménagement, de la valeur ajoutée que constitue l'expertise des collègues concernés.

Nous avons, notamment, évoqué :

- le ressenti des agents (site Part Dieu) qui estiment être lésés sur une majorité des territoires attribués (perte de secteur industriels...),
- la déperdition des connaissances fiscales des collègues de leur secteur,
- le changement en cours d'année de zone géographique d'intervention,
- l'introduction d'une compétition malsaine et contre-productive entre les chefs de brigades en matière d'attribution des fiches 3909, etc.....

Même si la Direction s'en défend, l'absence de concertation et de transparence dans la réorganisation du portefeuille des brigades lyonnaises nous fait craindre, dans le futur, pour le devenir de certaines brigades.

Il faut rappeler qu'en 2005, pour la suppression d'une brigade (au final la 13<sup>e</sup>), il avait été question de choisir celle qui avait les moins bons résultats.

Espérons que ce redéploiement ne se transforme pas en restructuration.

Mme MARCHAND nous a indiqué qu'il n'y avait pas d'objectifs obscurs de la part de la Direction et qu'elle n'avait pas l'intention de supprimer des brigades.

Mme MARCHAND a pris l'engagement d'évaluer le résultat de cette situation nouvelle en fin d'année, et d'en tirer les conclusions, soit le maintien de la nouvelle répartition, soit d'y apporter des modifications.

Nous avons fait remarquer que c'est surtout sur le programme 2012 que les effets complets de cette réorganisation se feraient sentir.

**En conclusion, si nous sommes favorables à la banalisation de la 17<sup>e</sup> brigade(\*), nous avons clairement formulé notre opposition à ce redécoupage territorial des brigades lyonnaises.**

Nous avons demandé un vote indicatif sur cette réorganisation, mais la Direction a refusé ce vote.

(\*) brigade qui avait de fortes contraintes géographiques et de dossiers particuliers mais qui avait vu ses objectifs banalisés en nombre de vérifications à effectuer ce qui rendait la situation intenable pour les agents.

## **5) Bilan de la notation 2010**

La Direction a indiqué qu'il n'y avait pas eu d'appel de notation pour les agents qui sont à l'indice terminal de leurs corps en 2010 et que cette situation était préjudiciable, dans la mesure où la Direction mettait en réserve une ou deux majorations de note qui sont perdues.

Cependant, à l'échelon terminal, la notation chiffrée n'a guère d'incidence sur la situation des agents.

Au vu des tableaux présentés par la Direction, il apparaît une certaine rotation des marges d'évolution entre agents et entre structures (direction et brigades) d'une année sur l'autre.

La Direction nous a informé qu'en 2013 (gestion 2012), il n'y aura plus de note chiffrée, mais la tenue d'un entretien professionnel avec des gains de temps variant de 1 mois à 3 mois pour l'avancement d'échelon.

## **6) Questions diverses**

A la demande du SNUI, les sujets suivants ont été abordés :

### **\* Contrôle dans les règles de l'art :**

La candidature de la 8<sup>ème</sup> brigade pour cette expérimentation a été retenue.

D'ailleurs, toutes les candidatures proposées par les différentes directions ont été retenues par la Centrale (41 brigades) «certaines DIRCOFI ont même proposé 2 brigades expérimentales... »

Les formations à l'application informatique débuteront dès février, une réunion est prévue avec la Direction au cours du 1er trimestre 2011.

Nous n'avons pas eu de détail ni sur l'outil, ni sur un calendrier précis.

Comme nous l'avons détaillé dans notre journal de début d'année nous sommes opposés à ce projet.

### **\* G.E.M :**

Concernant les Groupes d'Expression Métiers qui devaient être mis en place, il y a, a priori, quelques retards.

A la DIRCOFI RAB, il devrait y avoir un GEM contrôle fiscal mis en œuvre avec les directions territoriales qui le souhaitent. La direction travaille sur ce sujet en souhaitant limiter les déplacements pour la tenue de ces réunions...

### **\* Objectifs des J.A.P.A. :**

Concernant les 5 Jeunes Agents en Première Affectation, la Direction a répondu qu'ils devraient rendre un demi-programme en 2011.

Nous avons indiqué que comme pour les années antérieures, nous défendrons un objectif maximum de 4 dossiers ; ce qui est la pratique des deux DIRCOFI d'Ile de France habituées à recevoir de nombreux JAPA.

### **\* Cartes d'achats (application Chorus) :**

Dans certaines résidences comme à DIJON, nous avons indiqué que ces cartes n'étaient toujours pas activées...

\*  
\* \*

## **Prochain départ à la retraite d'un de nos collègues militant SNUI**

Lors de cette réunion, Mme MARCHAND et la Direction ont rendu hommage, pour son investissement syndical depuis de nombreuses années, à Richard D'ALISE, représentant SNUI, qui participait à sa dernière réunion paritaire avant son départ à la retraite,